



Commune de Lignières

Place du Régent 1

2523 Lignières

Téléphone 032 886 50 30

commune.lignieres@ne.ch

www.lignieres.ch

IBAN n° CH52 0076 6000 L001 5180 9

Lignières, le 3 juillet 2026

AVIS DE PUBLICATION

ARRETES DU CONSEIL GENERAL SOUMIS A REFERENDUM

Les arrêtés ci-dessous sont publiés conformément à l'article 129, 2^{ème} alinéa, de la loi sur les droits politiques du 17 octobre 1984.

Ils peuvent être consultés à l'administration communale.

Séance du Conseil général du 25 juin 2026.

Intitulé des arrêtés :

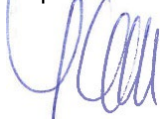
1. Arrêté relatif à l'adoption du Règlement du fonds communal pour l'entretien et le renouvellement de la zone sportive et de détente Fourmiparc.
2. Arrêté relatif à l'adoption de la nouvelle Convention intercommunale concernant le Centre d'animation et de prévention des communes de Cornaux, Cressier, Le Landeron et Lignières.

Échéance du délai référendaire :

Lundi 24 août 2026

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La présidente



Josiane Chiffelle

La secrétaire



Ophélie Gauchat